

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2022/5/1

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 7
Votants : 11

L'an deux mille vingt-deux
Le lundi 04 juillet 2022 à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal HERRISSON,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juillet 2022

Présents : MM. HERRISSON P. ; LE NOCHER Y. ; DERIAN P.Y.; DELACROIX LE BLEVEC S.
; LE ROLLAND T.; PILLIOUX V. ; JAVEL M. ;
Absents excusés : ROZELIER C (Pouvoir de vote donné à PILLIOUX Valérie); QUESTER
S. (Pouvoir de vote donné à LE NOCHER Y.) LE RAY L. (Pouvoir donné à Stéphanie
DELACROIX LE BLEVEC) ; PEYRE JJ (Pouvoir de vote donné à HERRISSON Pascal)
Absents non excusés : HEMON F. ; CAHET Laurent. ; LE NEDIC Erwann
Secrétaire de séance : M.DERIAN P.Y.

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

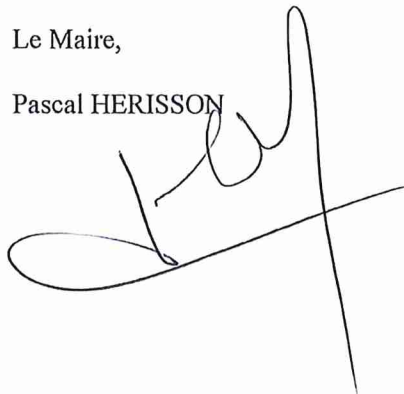
Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée, pour approbation, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2022. Il reprend les questions abordées durant la réunion et invite les conseillers municipaux à faire savoir s'ils ont des observations à faire avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022

Fait à BRANDIVY, le 05 juillet 2022
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pascal HERRISSON



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2022/5/2

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 L'an deux mille vingt-deux
Le lundi 04 juillet 2022 à 19 heures 00
Présents : 7 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 11 à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal HERRISSON,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juillet 2022

Présents : MM. HERRISSON P. ; LE NOCHER Y. ; DERIAN P.Y.; DELACROIX LE BLEVEC S.
; LE ROLLAND T.; PILLIOUX V. ; JAVEL M. ;

Absents excusés : ROZELIER C (Pouvoir de vote donné à PILLIOUX Valérie); QUESTER
S. (Pouvoir de vote donné à LE NOCHER Y.) LE RAY L. (Pouvoir donné à Stéphanie
DELACROIX LE BLEVEC); PEYRE JJ (Pouvoir de vote donné à HERRISSON Pascal)

Absents non excusés : HEMON F. ; CAHET Laurent. ; LE NEDIC Erwann
Secrétaire de séance : M.DERIAN P.Y.

**OBJET : OCTROI DE SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION DE
BOULES BRETONNES**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'une demande de subvention pour l'année
2022 émanant de l'Association Boules Bretonnes Brandyviennes.

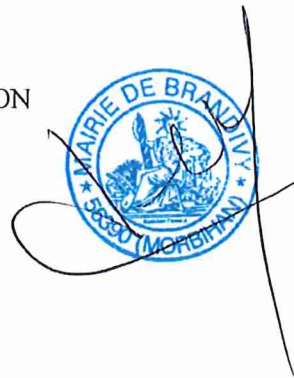
Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder à cette association, **au titre de
l'année 2022, la somme de 300,00 €.**

10 votes Pour, 1 Abstention.

Fait à BRANDIVY, le 5 juillet 2022
Pour copie conforme,

Le Maire,

Pascal HERRISSON



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2022/5/3

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 L'an deux mille vingt-deux
Le lundi 04 juillet 2022 à 19 heures 00
Présents : 7 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 11 à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal HERRISSON,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juillet 2022

Présents : MM. HERRISSON P. ; LE NOCHER Y. ; DERIAN P.Y.; DELACROIX LE BLEVEC S.
; LE ROLLAND T.; PILLIOUX V. ; JAVEL M. ;

Absents excusés : ROZELIER C (Pouvoir de vote donné à PILLIOUX Valérie); QUESTER
S.(Pouvoir de vote donné à LE NOCHER Y.) LE RAY L.(Pouvoir donné à Stéphanie
DELACROIX LE BLEVEC); PEYRE JJ (Pouvoir de vote donné à HERRISSON Pascal)

Absents non excusés : HEMON F. ; CAHET Laurent. ; LE NEDIC Erwann
Secrétaire de séance : M.DERIAN P.Y.

**OBJET : DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES :
PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BRANDIVY- ANNEE 2022**

Le Conseil Municipal de la commune de BRANDIVY,
Rappel fait de la délibération en date du 8 juillet 2021 acceptant la prise en charge par la commune,
à hauteur de 75 %, du coût des interventions menées contre l'invasion des frelons asiatiques,
Considérant le souhait de la commune de BRANDIVY de poursuivre en 2022 l'accompagnement
financier à la destruction des nids situés sur son territoire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- **D'accorder aux habitants de la commune un soutien financier suivants les conditions suivantes :**
 - Bénéficiaires de l'aide : les particuliers, les associations, les agriculteurs, les entreprises
 - Montant de l'aide : 75% du coût de la dépense éligible
 - Barème des plafonds de destruction des nids (2022) :
 - Nids primaires :**
 - Nid situé de 0 à 5 mètres = 80 € TTC
 - Nids secondaires :**
 - Nid situé à moins de 8 mètres = 118 € TTC
 - Nid situé de 8 mètres à 20 mètres = 153 € TTC
 - Nid situé à plus de 20 mètres = 215 € TTC
 - Au-delà de 15 mètres avec l'utilisation d'une nacelle = 400 € TTC
 - Période d'éligibilité de destruction des nids : 1^{er} mai au 30 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

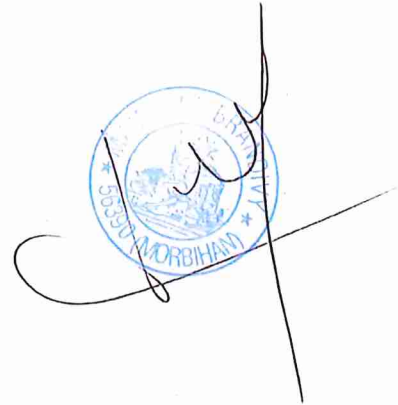
ID : 056-215600222-20220704-2022005039137-DE

- **Qu'au préalable au versement de la participation Mr Pascal HERISSON, référent frelons de la commune, devra avoir fait la constatation de la réalité de la présence d'un nid de frelons asiatiques ;**
- **D'assurer auprès des bénéficiaires, après réception de la facture, le versement de l'aide correspondante ;**
- **Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022**

Fait à BRANDIVY, le 5 juillet 2022
Pour copie conforme,

Le Maire,

Pascal HERISSON

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MORBIHAN" at the bottom and "BRANDIVY" at the top, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2022/5/4

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 L'an deux mille vingt-deux
Le lundi 04 juillet 2022 à 19 heures 00
Présents : 7 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 11 à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal HERRISSON,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juillet 2022

Présents : MM. HERRISSON P. ; LE NOCHER Y. ; DERIAN P.Y.; DELACROIX LE BLEVEC S.
; LE ROLLAND T.; PILLIOUX V. ; JAVEL M. ;
Absents excusés : ROZELIER C (Pouvoir de vote donné à PILLIOUX Valérie); QUESTER
S. (Pouvoir de vote donné à LE NOCHER Y.) LE RAY L. (Pouvoir donné à Stéphanie
DELACROIX LE BLEVEC); PEYRE JJ (Pouvoir de vote donné à HERRISSON Pascal)
Absents non excusés : HEMON F. ; CAHET Laurent. ; LE NEDIC Erwann
Secrétaire de séance : M.DERIAN P.Y.

**OBJET : EVOLUTION DU PROJET « COUVERTURE DU JEU DE BOULES » EN
ESPACE MULTIFONCTIONS**

Le Conseil Municipal de la commune de BRANDIVY,

Vu les délibérations prises en date du 8 avril 2021, du 8 juillet 2021 et du 16 février 2022
validant le projet de couverture des jeux de boules, le choix de l'architecte et le financement
du projet ;

Considérant que les réponses aux appels d'offres sont, soit infructueuses, soit uniques soit
très éloignées du montant prévu,

Considérant la conjoncture actuelle défavorable et le marché incertain

Considérant que de nouvelles demandes et de nouveaux besoins sont apparus (combats
médiéval, espace scolaire, associatif, récréatif...),

Monsieur le Maire propose de requalifier le projet en espace multifonctions et donc de
reconsidérer ce projet dans sa conception et son financement.

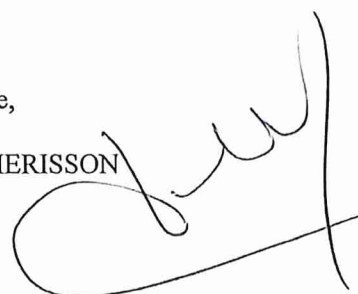
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Valide l'évolution du projet en espace multifonctions**
- **Valide de revoir la conception du projet et son nouveau financement**
- **Mandate Monsieur le Maire pour le lancement de la procédure,**

Fait à BRANDIVY, le 5 juillet 2022
Pour copie conforme,

Le Maire,

Pascal HERRISSON



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2022/5/5

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

L'an deux mille vingt-deux

Le lundi 04 juillet 2022 à 19 heures 00

Présents : 7

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 11

à la mairie, sous la présidence de Mr Pascal HERRISSON,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juillet 2022

Présents : MM. HERRISSON P. ; LE NOCHER Y. ; DERIAN P.Y.; DELACROIX LE BLEVEC S. ; LE ROLLAND T.; PILLIOUX V. ; JAVEL M. ;

Absents excusés : ROZELIER C (Pouvoir de vote donné à PILLIOUX Valérie) ; QUESTER S. (Pouvoir de vote donné à LE NOCHER Y.) LE RAY L. (Pouvoir donné à Stéphanie DELACROIX LE BLEVEC) ; PEYRE JJ (Pouvoir de vote donné à HERRISSON Pascal)

Absents non excusés : HEMON F. ; CAHET Laurent. ; LE NEDIC Erwann

Secrétaire de séance : M.DERIAN P.Y.

**OBJET : MISE A DISPOSITION DU TOIT DE L'ESPACE MULTIFONCTIONS POUR
POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Le Conseil Municipal de la commune de BRANDIVY,

Vu les délibérations prises en date du 8 avril 2021, du 8 juillet 2021 et du 16 février 2022 validant le projet de couverture des jeux de boules, le choix de l'architecte et le financement du projet ;

Vu la Loi relative à la Transition Énergétique pour Croissance Verte (LTECV) et le Plan Climat Air Énergie (PCAET) : document de planification territoriale à l'échelle de l'agglomération (Golf Morbihan Vannes Agglomération) permettant de lutter contre le dérèglement climatique et de préserver l'environnement,

Considérant que le Conseil Municipal souhaite conduire ses projets de construction en intégrant les exigences du PCAET et que cette démarche est vertueuse ;

Considérant que la note d'opportunité communiquée par Morbihan Énergie est succincte,

Considérant que le Conseil Municipal en ce jour a validé l'évolution du projet jeux de boules en espace multifonctions ;

Monsieur le Maire propose de différer et de reconsidérer la mise à disposition de la toiture de l'équipement multifonction pour une production d'énergie photovoltaïque,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide de différer et de reconsidérer la mise à disposition de la toiture de l'équipement multifonction pour une production d'énergie photovoltaïque**

Fait à BRANDIVY, le 5 juillet 2022

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pascal HERRISSON

